



Modèle : Savoir si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie

Institut national de la consommation (INC)

Permet de demander à l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira) si on a été désigné comme bénéficiaire, lorsqu'une personne proche est décédée et a souscrit un contrat d'assurance vie sans révéler le nom des bénéficiaires.

Accéder au
modèle de document

(<https://www.inc-conso.fr/content/suite-au-deces-dun-proche-vous-voulez-savoir-si-vous-etes-beneficiaire-dune-assurance-vie>)

Vérfié le 12 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Assurance-vie : comment savoir si on est bénéficiaire d'un assuré décédé ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15269>)
- Contrat d'assurance-vie : fonctionnement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15274>)